

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION

- Inscription à partir du site (www.orias.fr).**
- Après avoir confirmé/renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives** au format pdf, jpg ou png
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (kbis)**, datant de moins de trois mois.

<p>Pour les mandataires, personne physique ou morale inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ extrait k bis, datant de moins de 3 mois.</p>	<p>Pour les mandataires, personne physique non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ joindre une copie de la carte nationale d'identité/passeport.</p>
---	---

- Justificatif de capacité professionnelle ⇒ 3 voies : Formation, Expérience professionnelle ou Diplôme.**

<p>Votre code NAF est 66.22 Z ⇒ votre activité est exercée à titre principal ☞ tous les dirigeants figurant sur l'extrait k bis, doivent justifier de leur capacité professionnelle.</p>	<p>Votre code NAF est différent ⇒ votre activité est exercée à titre accessoire ☞ possibilité de nommer un délégué au titre de l'activité, qui devra justifier de la capacité professionnelle.</p>
--	--

Détermination du niveau de capacité professionnelle IAS	
Cas général	Exception : Activité d'IAS à titre accessoire et distribution de contrat d'assurance (ne comportant pas de garanties de RC) en complément de la vente d'un bien ou service
Niveau II - IAS	Niveau III - IAS

NB : Les établissements de crédit sont soumis à l'exigence de niveau I- IAS.

Voies	Niveau II - IAS	Niveau III- IAS
<p>Formation Adaptée à la production ou à la gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation.</p>	<p>Stage de 150 heures (1) ⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage de niveau II - IAS.</p>	<p>Stage d'une durée raisonnable, adapté aux produits présentés. ⇒ attestation de formation.</p>
<p>Expérience professionnelle Sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation dans une entreprise d'assurance, auprès d'un courtier, d'un agent ou d'un établissement de crédit.</p>	<p>- Cadre : 1 an. - Salarié non cadre : 2 ans. - TNS (non salarié) : 2 ans mandat AGA, K BIS, statut de courtier, MA, MIA de niveau II. ⇒ production d'attestation de fonctions/certificats de travail (2) ou d'attestation de fonctions TNS (3).</p>	<p>6 mois.</p>
<p>Diplômes.</p>	<p>De niveau Master ⇒ vérifier si votre diplôme est éligible sur www.orias.fr (ou) Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II, II ou III ⇒ vérifier si votre diplôme est reconnu sur www.cncp.gouv.fr</p>	

- Formation professionnelle suivie auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un organisme de formation déclaré auprès des Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC, <https://www.listeof.travail.gouv.fr/index.php>), d'un agent, d'un courtier.
- Les attestations de fonctions seront régularisées par l'entreprise d'assurance, l'établissement de crédit ou l'intermédiaire en assurance (courtier ou agent) auprès duquel la fonction a été exercée.
- Les attestations de fonctions TNS ne seront éligibles que pour l'expérience professionnelle antérieure à 2007.

5. Attestation(s) de mandat.

⇒ A faire remplir par votre/vos mandant(s), sur laquelle doit figurer votre numéro SIREN/Orias et son code CCA ou télétransmis par voie informatique à l'Orias par votre mandant.

6. Frais d'inscription 30 € ⇒ paiement en ligne, à partir du site Orias.

RAPPEL

- ⇒ L'Orias dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour se prononcer, sur la base d'un dossier complet. Tout dossier incomplet sera retourné.
- ⇒ Toute inscription dans une autre catégorie, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
- ⇒ En application des articles R.514-1 du code des assurances et R.546-5 du code monétaire et financier, le contrôle du respect de l'honorabilité est effectué par une demande de communication du bulletin n°2 du casier judiciaire. Les personnes inscrites à l'Orias ne doivent pas avoir été condamnées à une série de crimes ou délits fixés aux articles L.322-2 du code des assurances et L500-1 du code monétaire et financier.
- ⇒ Des informations et des modèles de documents sont disponibles sur www.orias.fr
- ⇒ Pour tous renseignements complémentaires ⇒ contact@orias.fr